



**FEMMES JURISTES POUR LES DROITS
DE LA FEMME ET DE L'ENFANT
« FJDF »**

Tél. : (+243)998743168

Avenue de l'église N° 70

E-mail : femmesjuristesbutembo@yahoo.fr

Ville de Butembo / Nord Kivu, R.D Congo

N° IDENT NAT: T02048U

Arrêté Ministériel : N°005/CAB/MIN/J/2007 du 06 Janv. 2007

N° Impôt : A 1619554Y

***LE CARACTERE SACRE DE LA VIE HUMAINE FOULE AU PIEDS EN
VILLE DE BUTEMBO ET ENVIRONS***

Les actes des violations flagrantes des droits des personnes humaines sont entrain de se commettre en RDC plus particulièrement dans sa partie Est.

Les provinces du Nord Kivu et Ituri placés sous état de siège connaissent pourtant des tueries, des affrontements armés qui ont des répercussions sur des populations civiles occasionnant des longues marches des déplacements des personnes en majorité des femmes et des enfants sans assistance.

La RDC est classée comme deuxième pays africain après le soudan qui regorge un grand nombre des personnes déplacés. Les populations vivent dans une psychose liée aux affres de la guerre. Des milliers des déplacés qui ont fui les affrontements entre les rebelles du M23 et les FARDC vivent sans aucune assistance et sont dépourvus de tout et affirment « vivre dans un calvaire » c'est pour quoi ; alors que leurs milieux sont encore sous occupation avec la précarité de la sécurité nombreux d'entre eux ont jugé mieux de retourner chez eux ; l'un d'eux s'est exprimé en ces termes « *Nous avons beaucoup souffert depuis que nous avons quitté nos villages ; nous n'avons reçu aucune assistance ou nous étions ; suite à l'avancé des rebelles, nous continuons à fuir et la vie devient de plus en plus compliquée. C'est ainsi que nous avons pris cette pénible et lourde décision de retourner dans nos villages. Nous savons que nous allons vivre une*

colonisation et que certains d'entre nous seront tués mais nous n'avons qu'un seul choix car nous ne pouvons pas nous déplacer toute la vie ». Ceci devrait interpeler les autorités car les vies humaines sont en danger.



Une criminalité fondée sur la chasse à l'homme par des brigands qui prétendent barrer la route aux rebelles afin d'empêcher leur progression dans la partie sous contrôle du gouvernement. Malheureusement ils prennent en otage les communautés par la paralysie des activités au point d'aboutir aux tueries sauvages, des incendies des édifices privées et publiques dont le plus récent sont celles enregistrés à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet .Ces actes se commettent sous l'impuissance de l'autorité pourtant ayant le pouvoir de rétablir l'ordre et de protéger la population ;

La constitution de la République consacre à son article 16 le caractère sacré de la vie humaine et oblige l'Etat à la respecter et à la protéger à toutes circonstances

Notons aussi que bien que notre constitution garantit à son article 30 le droit *« de circuler librement sur le territoire national et d'y fixer sa résidence, de le quitter et d'y revenir dans les conditions fixées par la loi ; »* certains citoyens rencontrent aujourd'hui des difficultés de s'émouvoir et se voient

privés de ce droit par leurs compatriotes qui sont essentiellement des jeunes au point d'être traités d'étranger à l'intérieur de leur pays jusqu'à subir des traitements inhumains, cruels et dégradants au nom de la vigilance populaire dans une province sous état de siège dirigée par des militaires et policiers. Ces cas deviennent récurrents en ville de Butembo et ses environs se traduisant par des cas de justice populaire, une situation consécutive à l'avancée des rebelles du M23.

Dans un court délai de 3 jours, 8 personnes ont été sauvagement tuées et 6 véhicules incendiés :

- Dans la nuit du dimanche 30 juin au lundi 1^{er} juillet 5 véhicules de l'organisation non gouvernementale Tearfund ont été brûlés et 2 agents lynchés au niveau de Kiviri au quartier Ngingi sur le tronçon Luotu-Butembo par un groupe des jeunes organisés en groupe de vigilance qui auraient assimilés ces humanitaires à des infiltrés alors qu'ils fuyaient les atrocités à Kirumba. Dans la même contrée, 2 autres personnes suspectées de bandit ont été aussi tuées par lapidation, leurs corps gisaient au sol sans aucun respect aux morts avant leur levée.
- Le même lundi 1^{er} juillet, 5 personnes sont mortes dans la journée à Kyambogho, près agglomération du territoire de Lubero en proximité de la ville de Butembo près de la barrière de péage-route ; parmi elles 2 seraient retrouvées avec des armes dans leurs bagages et une autre qui avaient des difficultés à s'exprimer en langue locale a été brûlée vive et les 2 derniers étaient des militaires.
- Le mardi 2 juillet à Mulo dans la commune de Lubero, un homme a été arrêté par certains jeunes de la place car n'étant pas reconnu par eux et ne détenant pas de pièces d'identité a été lynché.

Dans la soirée du Lundi 1^{er} juillet, un véhicule transportant une équipe d'ingénieurs de l'entreprise SAFRICOM, déployés pour la construction d'une salle d'opération et soins intensifs à l'hôpital général de Masereka a *« tout individu (congolais) a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »* été la cible d'une attaque des habitants de la localité de Kilalo, le véhicule et tous les matériels ont été réduits en cendre, heureusement ce tableau sombre ci haut peint, démontre comment la vie humaine n'est plus sacrée, l'Etat à travers ses services de sécurité dans sa mission de sécuriser la population semble être démissionnaire ; la FJDF qui condamne énergique ces actes de barbarie qui donne une mauvaise image à la ville de Butembo et qui pousse aux actes de xénophobie entre les tribus en dehors de la province précisément en Ituri en qualifiant la tribu nande de *« criminel qui mérite la mort »* et qui vient de couter la vie à 6 originaires de Butembo ; des messages de menaces de mort et d'expulsion commencent à fuser des certains endroits contre les ressortissants de Butembo et qui risque d'embraser les communautés.

- les personnes à bord se sont sauvées de justesse.



FJDF rappelle que tel que stipulé à l'article 3 de la déclaration Universelle des Droits de l'homme et que la sécurité des personnes est une mission régaliennne de l'Etat. Ainsi elle recommande :

➤ *aux autorités étatiques :*

- De renforcer les équipes d'intervention rapide et de les doter des moyens nécessaires en termes de véhicules, moyens de communication, pour sauver les vies en danger.
- De répondre rapidement aux alertes de sécurité de la population
- De dénicher tous ceux qui ont été impliqués dans les cas de tuerie et les déférer devant la justice.
- De mettre sur pieds les mécanismes urgents d'assistance aux déplacés

➤ *A la population*

- De collaborer avec les services de sécurité en cas de suspicion et non se substituer en ceux-ci
- De s'abstenir des actes de justice populaire basée sur la xénophobie et de destruction méchante.

Butembo, le 06 Juillet 2024

Pour la FJDF

Me KAHAMBU KATHI Abidana
Coordinatrice